

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 16 Prairial, an VI.



Pieces envoyées par le président des Etats-Unis d'Amérique au congrès, concernant les négociations avec la France. — Résolutions de plusieurs états à ce sujet. — Séance du corps législatif helvétique, relativement au paiement des lettres-de-change échues en Angleterre. — Combat près du Havre entre deux corvettes françaises et deux frégates anglaises. — Nouvelles diverses de Paris.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

De New-York, le 8 floréal.

On continue à s'occuper ici avec inquiétude du dernier message du président Adams au congrès sur les dépêches qu'il a reçues de France, sur les mesures qu'il croit nécessaires à la défense de notre pays, & sur le peu de probabilité de voir réussir les négociations entamées.

A ce message (que nous avons déjà fait connoître) & dont la publication a été ordonnée, étoit jointe une vingtaine de pieces contenant le récit plus ou moins exact des conférences entamées à Paris par les plénipotentiaires des Etats-Unis. Il en résulte, si toutefois ces pieces méritent une entière confiance, que ces ministres ont été adressés en vendémiaire à un agent non ouvertement accrédité, & qu'ils désignent par ces lettres initiales M. X.; que cet agent leur avoit d'abord insinué qu'ils ne parviendroient à ouvrir aucune négociation, à moins qu'ils ne fussent autorisés à payer par préliminaire une somme de 50,000 liv. sterl., ou 1,200,000 liv. de France: & que dans d'autres conférences avec le même ou d'autre agens, en brumaire & frimaire, il leur avoit été fait des ouvertures sur deux autres conditions, savoir: 1°. que les Etats-Unis devoient rompre toutes relations commerciales avec l'Angleterre; 2°. qu'ils devoient prêter à la république française 2 millions de liv. sterl.

Que vainement les ministres américains avoient remontré que l'objet de leur mission étoit 1°. de rétablir la bonne intelligence entre les deux nations; 2°. de solliciter des indemnités pour l'enlèvement des bâtimens américains, qui montoient à 15 millions d'écus; & que leur gouvernement étoit bien éloigné de penser qu'il fallût acheter la paix auprès de la France; qu'il leur avoit été impossible de faire aucuns progrès vers le but de leur mission.

Le 4 floréal, il parut une proclamation du président des Etats-Unis, qui ordonnoit un jeûne général, pour éloigner les calamités qui pourroient résulter des dispositions ennemies, de la conduite & des demandes d'une puissance étrangère, manifestées par le refus répété de recevoir nos

ambassadeurs; & par les déprédations contre le commerce & les sujets des Etats-Unis, en pleine mer.

A la séance du congrès du 7 floréal, il fut fait cinq motions en conformité du message du président: toutes furent adoptées, excepté la première. Elle fut rejetée par une majorité de quatre voix; elle portoit qu'il seroit mis un embargo pour un tems limité sur tous les bâtimens appartenans en tout ou en partie aux citoyens des Etats-Unis, excepté ceux qui étoient employés aux pêcheries ou au cabotage. Les autres propositions, qui ne contenoient que des mesures de défense, furent adoptées unanimement.

La chambre des représentans de l'état de Pensylvanie a rejeté, à la majorité de cinquante-sept contre trente-trois, toute résolution hostile, déclarant son horreur pour toute guerre, mais particulièrement pour une guerre contre la France. A Philadelphie & dans d'autres parties de cet état, des pétitions & des instructions ont été rédigées pour les représentans au congrès, pour que l'on prévienne une rupture. (*Extrait de la Chronique universelle.*)

E S P A G N E.

De Madrid, le 30 floréal.

Truguet est parti pour retourner à Paris. Il a paru affecté de son rappel, auquel il ne s'attendoit pas. Il emporte les regrets de la plupart des français avec lesquels il a eu des rapports.

Les nouvelles d'Aranjuez assurent que le prince de la Paix ne tardera pas à s'éloigner, tout-à-fait de la cour; que la reine a dit dernièrement, & en termes assez formels, à sa femme, qu'elle devoit se préparer à son départ.

A L L E M A G N E.

De Rastadt, le 10 prairial.

On parle d'une conférence assez vive qui a eu lieu entre les ministres prussiens & français, à l'occasion des dernières demandes du directoire.

Bonnier vit très-retiré, & ne reçoit ni ne rend de visites. La grande occupation ici, sur-tout depuis qu'on sait l'arrivée auprès de la cour de Prusse du prince Reppin, est la nouvelle vraie ou fautive d'un congrès que les ministres des puissances du Nord, de l'empereur & de quelques autres cours tiendront, dit-on, sous pen à Berlin. A en croire les bruits & peut-être les fables qui circulent à ce sujet, on n'y parleroit plus ni de guerre, ni de projets hostiles, mais d'un plan de garantie pour la forme actuelle de leurs gouvernemens, que concerteroient entr'elles les puissances monarchiques auxquelles l'Angleterre ne cesse de montrer leur ruine comme pro-

chaîne, si elle ne forment une sorte de coalition, du moins du paroles & de menaces, & sur-tout si, par un moyen quelconque, elles ne viennent à bout de la faire comprendre dans la pacification générale, & de la tirer ainsi de très-mauvais pas où elle se trouve: car il n'en faut pas douter, c'est là le but principal de tous ces mouvemens qui agitent & tourmentent différens cabinets, & des intrigues qui se multiplient plus que jamais autour du cabinet de Berlin. Le ministère britannique compte assez sur Vienne & sur Pétersbourg. Il croiroit avoir atteint objet, s'il parvenoit à ébranler la Prusse. Il s'exagère beaucoup l'effet que produiroit en France toutes ces déclarations qu'il sollicite & qu'on a appris à apprécier depuis le trop fameux manifeste du duc de Brunswick.

Quand même, contre toute vraisemblance, les choses seroient poussées à l'extrême, la France auroit aujourd'hui, pour triompher d'une seconde coalition, cent fois plus de chance qu'elle n'en avoit lorsqu'elle a si facilement dissous la première. Que d'incalculables ressources ne lui offriroit pas cette ceinture de républiques auxquelles elle a déjà donné ses principes; & cette réputation d'invincibilité qu'ont acquis ses soldats; & ces triomphes sans nombre, gage presque assuré de triomphes nouveaux; & cet orgueil national enflé de tant de gloire; & cette action si rapide d'un gouvernement maintenant aussi concentré & aussi fort, qu'il étoit autrefois foible & éparpillé; & cette habitude de faire vivre ses armées aux dépens des états conquis, & de trouver ainsi dans le succès des moyens continuels de succès & de finances; & cette défiance que l'exemple du passé éveillerait si vite entre les nouveaux coalisés; & cette variété de vues & d'intérêts entr'eux; & ces portes de l'Allemagne toutes ouvertes aujourd'hui pour la France; & cette vacillation des trônes environnés de plus d'un danger intérieur; & cette foiblesse, cette nullité, pour ne rien dire de plus, de la plupart des rois & des hommes d'états de l'Europe?

Il en faut conclure que, quelques sévères que puissent paroître les conditions auxquelles la république française consent à donner la paix au continent, il n'y aura ni coalition ni reprise des hostilités. Les grandes cours ne veulent pas la guerre: les petites ne sauroient la faire. On n'aura jamais peut-être été plus près d'un accommodement, que le jour où tout semblera désespéré. Alors chacun sera obligé de renoncer de bonnefoi à des prétentions qu'on caresse aujourd'hui de part & d'autre avec complaisance, parce qu'elles offrent d'agréables illusions, & qu'elles ne paroissent pas encore des dangers réels & prochains.

S U I S S E.

D'Arau, le 3 prairial.

Dans la dernière séance du corps législatif helvétique, le directoire avertit le conseil que la chambre administrative de Berne venoit de lui communiquer officiellement une nouvelle importante: la maison Vanek, de Londres, a reçu du gouvernement anglais la permission de payer les lettres-de-change que l'ancien gouvernement avoit fait tirer, & qui avoient d'abord été protestées. Le directoire, en transmettant cet avis, demande si on ne doit pas, en réciprocity, observer une marche pareille. Pauchaud voudroit savoir, avant tout, si l'on paiera en Angleterre les lettres-de-change sur des particuliers. Gisendorf lui observe qu'il n'est encore revenu avec protest aucune lettre-de-change particulière; il croit en conséquence que, comme la conduite

des suisses étoit purement réciproque, on peut accorder le paiement des traites anglaises sans inconvénient. — Adopté.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Brest, le 10 prairial.

Un convoi considérable sorti des ports de Bordeaux, Rochefort & Nantes, est parvenu sans accident jusqu'au port de Benaudet, entrée de la rivière de Quimper, où il se trouve actuellement bloqué par les anglais. La pénurie des denrées nécessaires à l'équipement de notre armée navale, tant en boissons qu'en autres matières propres aux agrès, jointe à l'impossibilité où se trouve ce convoi de pouvoir sortir, a fait prendre le parti de faire transporter le vin & autres objets par des voitures jusqu'au port Launay, à un quart de lieue de Châteaulin. Ainsi les anglais seront frustrés de leur proie. 18 bâtimens marchands sont en réquisition pour aller au port Launay prendre ce vin. Par le moyen de la rivière qui se décharge dans notre rade, tout nous parviendra sans risque.

La division de Berthoume a pris de nouveau sa station; elle est composée des vaisseaux *le Mont-Blanc*, *le Wattigny* & *la Révolution*; des frégates *la Fraternité* & *la Loire*, avec un lougre. Le tout aux ordres du citoyen Maistrale, chef de division.

Du Hayre, le 11 prairial.

Hier soir, les corvettes *la Constante*, capitaine Pevrioux, & *le Vésuve*, capitaine Lécolier, ont mis à la voile. On a profité de la brume & du vent qui régnoit pour les envoyer à leur destination.

Ce matin, les vents sont est-nord est; il y a du calme & de la brume. Au point du jour, on n'a rien découvert. Nos frégates ont appareillé vers les onze heures avec bon vent. A six heures, on a aperçu trois grands bâtimens de guerre à travers la baie de Caen. A peine en a-t-on eu connoissance, qu'on a entendu une canonnade, qui n'a duré que quelques minutes, & que l'on présuinoit dirigée contre un convoi parti hier pour Caen, sous l'escorte d'un aviso. Peu d'instans après la canonnade a recommencé, & malgré la brume on a distingué que ces trois bâtimens se battoient ensemble. La canonnade a duré, par intervalles, jusqu'à huit heures, & ensuite sans interruption. Il est neuf heures, elle dure encore.

Il paroît que nos deux corvettes sont à travers Dives, & se défendent contre une frégate du premier rang. Malheureusement on en voit d'autres au large, qui s'approchent au bruit du canon.

Du 12. — Nous ne nous trompions pas hier, lorsque nous avons annoncé qu'un combat avoit lieu entre nos deux corvettes & la division ennemie qui nous bloque.

Les corvettes *la Constante*, capitaine Pevrioux, de 24 canons de 12, & *le Vésuve*, capitaine Lécolier, de 16 canons de 12, appareillées de notre rade avant-hier à 11 heures du soir, ont rencontré l'ennemi trois heures après leur départ, & ont été forcées de revirer pour revenir en ce port. Deux grandes frégates les suivoient de très-près; deux autres & un cutter manœuvroient pour leur couper le chemin.

Le combat, commencé à cinq heures & demie, a duré jusqu'à dix heures un quart, heure à laquelle le feu a cessé, nos corvettes étant à la côte, sur le sable, sous Beuzeval.

Il y a eu quatre hommes tués & dix blessés à bord de la *Constante*. Parmi ces derniers se trouve le lieutenant en pied, qui est blessé légèrement.

On assure que la corvette *le Vésuve*, ayant pris terre

dans un endroit plus éloigné de l'ennemi, n'a pas autant souffert; on espère la relever.

On ne voit en ce moment qu'une frégate ennemie; la brume empêche de distinguer les autres.

Depuis plusieurs jours on n'aperçoit plus de bombardes.

DE PARIS, le 15 prairial.

Le directoire exécutif a eu avant-hier une séance prolongée bien au-delà de l'heure ordinaire. Le bruit s'est répandu qu'il avoit définitivement arrêté les instructions destinées à Jean Debry, pour le congrès de Rastadt.

On assure qu'elles sont rédigées de manière à donner à l'Europe une nouvelle preuve du sincère désir qu'à le directoire d'accélérer la paix continentale, pour pouvoir tourner toute son attention & toutes nos forces contre les tyrans des mers. Il est en conséquence probable, que quelques-unes des demandes dans la dernière note remise à la députation d'Empire, seront modifiées.

Plusieurs personnes pensent que les conférences de Seltz pourroient devenir pour le moins aussi importantes que celles de Rastadt: que les ministres des trois grandes puissances s'y rendront pour convenir des bases du traité avec l'Empire, & que le travail ainsi arrêté, sera ensuite communiqué aux autres ministres qui sont à Rastadt, pour qu'ils lui donnent leur sanction, conformément aux usages du corps germanique.

Cette marche accéléreroit probablement beaucoup les négociations, en écartant les obstacles qui naissent à chaque délibérations de la diversité des prétentions & des intérêts de tant de petits princes.

— On doutoit, il y a peu de jours, si le comte de Cobenzel se rendroit à Seltz pour conférer avec François (de Neufchâteau). Un courrier arrivé hier a annoncé que toutes les difficultés avoient été levées, & que les conférences sont ouvertes; elles se tiennent alternativement chez le comte de Cobenzel & chez le commissaire français.

— Il ne reste presque plus de doute que l'expédition de la Méditerranée ne soit destinée pour Alexandrie, & qu'elle n'y arrive bientôt sans obstacle, à moins que des vents contraires ne l'aient retenue & exposée à la rencontre des Anglais.

On ignore si c'est de concert avec le grand seigneur que se fait le débarquement en Egypte, qui est une des provinces de sa domination. Il sera dans tous les cas hors d'état de s'y opposer.

Si donc, on touche une fois à terre, le succès sera aussi sûr & aussi facile, que brillant dans ses résultats & étendu dans ses conséquences.

— Il y a, sur la flotte de Toulon, environ 300 élèves de l'école polytechnique, sous le nom d'ingénieurs géographes; une bibliothèque complète, beaucoup de cartes d'Afrique, de l'Inde, &c.; plusieurs arconauts avec deux ballons de 30 pieds de diamètre, une grande quantité d'instrumens de physique, de chimie, de très-belles presses, une vingtaine d'imprimeurs, & près de six mille ouvriers de tous arts.

— On a des raisons de croire que Buonaparte, en passant devant l'île de Malthe, s'assurera des forteresses de l'île, dans la crainte que les Anglais ne forcent le gouvernement à donner un asyle à leur flotte, en cas qu'ils soient, comme on le dit, dans la Méditerranée.

— Les dernières lettres de Toulon, annoncent qu'on continue à y travailler avec la plus grande activité à un second armement.

— *L'Ami des Loix* assure que les nouveaux députés ne paroissent nullement disposés à adopter de confiance tous les projets de finances qu'on leur présentera. Ils ont, dit-il, accueilli, il y a deux jours, par des murmures, les leçons qu'on a voulu leur donner, & n'ont pas été effrayés de quelques sarcasmes que cette résistance leur a valu. Il les félicite de cette disposition dans laquelle il voit, non un germe de dissensions funestes, mais une garantie pour les droits du peuple, & un moyen de rétablir l'ordre dans les finances & l'économie dans l'emploi des contributions publiques.

— Santhonax, membre actuel du conseil des cinq-cents vient, dans une lettre publique, déclarer la guerre à Raymond, son ancien collègue à Saint-Domingue, & à Pascal, secrétaire de la commission, qui gouverne cette colonie. Il accuse le premier de *bélise*, & le second, d'*escroquerie*. Il annonce que la nouvelle des pertes du général Toussaint-Louverture, devant le Môle & Saint-Marc, lui est confirmée par des lettres du 3 germinal de Cuba, (à 20 lieues marines de Saint-Domingue) & du Cap-Français.

— Le jury d'accusation du département de la Seine a déclaré qu'il y avoit lieu à accusation contre les auteurs du journal intitulé, *le Cercle*, comme prévenus d'être auteurs ou complices d'écrits contenant provocations au meurtre.

— Le pape est à la veille de quitter Sienne (en Toscane) pour se retirer provisoirement en Sardaigne. Il n'y restera probablement pas long-temps, parce que sa présence pourroit avoir des inconvéniens politiques, dans un des pays les plus ignorans & les plus superstitieux qu'il y ait en Europe, & où l'aveugle dévouement à la ci-devant cour de Rome est porté le plus loin.

— On dit que l'électeur de Mayence étoit frappé d'une attaque d'apoplexie; au départ du dernier courrier d'Allemagne.

— L'authenticité de la proclamation du prince Besbrodke est révoquée en doute par des personnes fort instruites. Ce n'est pas la Russie qui est chargée de garder le passage du Sund, ses traités avec la Danemarck ne lui permettent pas d'y envoyer ainsi des forces, & d'usurper un droit de protection dont il lui seroit trop facile d'abuser.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 15 prairial.

Un Espagnol réclame le paiement d'avances par lui faites pour fournir des vivres à l'île-de-France dans un moment où cette colonie étoit à la veille d'éprouver une famine. — Renvoi à une commission.

Fabre fait rectifier une erreur de rédaction qui s'est glissée dans la résolution relative au dernier crédit ouvert au ministre des finances: on avoit mis 4 millions au lieu de 5.

Le conseil des anciens ayant rejeté la résolution portant que parmi les députés au corps législatif nommés en l'an 6, & dont les élections ont été déclarées nulles, ceux-là seulement recevroient des indemnités qui ont été nommés par les assemblées électorales où il n'y a pas eu de scission; Estaque, au nom de la commission des inspecteurs, présente un nouveau projet de résolution par lequel ces indemnités sont accordées sans exception à tous les députés nommés en l'an 6 dont la nomination a été annullée.

Hardy dit que le conseil des anciens a rejeté la résolution dont il s'agit, non qu'il ne l'ait pas trouvée juste, mais parce qu'elle lui a paru incomplète. Qu'arrive-t-il ? Qu'on reproduit aujourd'hui au conseil la même résolution qui lui avoit été présentée d'abord, & qu'après une longue discussion il a cru ne pouvoir pas adopter, du moins en entier. On veut qu'il revienne sur sa décision, & cela, parce que le conseil des anciens n'a pas trouvé la résolution complète; n'est-ce pas lui dire, les anciens n'ont pas voulu ce que vous vouliez, veuillez donc ce que les anciens veulent : c'est bien là laisser prendre l'initiative au conseil des anciens. Cette marche paroît à l'opinant aussi dangereuse que contraire à la constitution; il la demande, en conséquence, l'ordre du jour sur le projet de résolution.

Cette proposition est appuyée par un grand nombre de membres.

Chollet & Estaque la combattent. Ils exposent qu'il ne s'agit en rien de donner l'initiative au conseil des anciens, mais d'examiner s'il a eu raison de rejeter la résolution & d'en prendre une meilleure.

Estaque ajoute que l'indemnité est due aux députés dont il s'agit, puisqu'aux termes de la constitution, ils devoient être rendus à Paris au 1^{er} prairial : fera-t-on une injustice reconnue pour une difficulté de forme, une vaine crainte de donner aux anciens une initiative qu'ils n'ont pas prise : on parle de la dignité du conseil ; elle consiste à faire ce qui est juste.

La proposition de Hardy est écartée & l'article est adopté. Un autre article porte, que l'indemnité ne sera accordée qu'à ceux qui prouveront qu'ils étoient à Paris au 10 prairial. — Crochon propose de restreindre le délai au 5.

Destrem va plus loin ; on fonde, dit-il, la justice de l'indemnité sur la constitution, qui exige que les députés soient à Paris le premier prairial ; pour être conséquent, ne l'accordez donc qu'à ceux qui, conformément à la constitution, étoient au premier prairial à Paris.

La proposition de Destrem est adoptée.

Des débats s'engagent sur la question de savoir comment ceux qui auront droit à l'indemnité, prouveront qu'ils étoient arrivés le premier prairial.

Le projet proposoit d'exiger d'eux une attestation de leur propriétaire & principal locataire, mais ce moyen & d'autres qu'on propose, paroissant peu compatibles avec la dignité du conseil, il arrête qu'on s'en rapportera à la déclaration signée des citoyens dont il est question.

Dahot a dit qu'il est juste d'accorder l'indemnité non-seulement à ceux qui sont arrivés à Paris, mais aussi à ceux qui se sont mis en route n'ayant connu que chemin faisant la loi du 22 floréal. — Cette proposition n'est pas appuyée.

Félix Faulcon croit qu'il y auroit un grand danger à consacrer le système des scissions. Et comme il ne faut pas attendre au dernier moment, il propose qu'il soit nommé une commission pour faire un rapport sur les moyens de prévenir cet abus. Il invite le bureau à ne pas oublier, en proposant cette commission, le judicieux Daunou, qui va faire partie du conseil.

Bailleul s'élève avec force contre cette proposition : les scissions, dit-il, ne sont pas un système, mais un

résultat de la nécessité, & lorsqu'elles sont nécessaires, elles sont bonnes ; vous leur devez cette année d'excellens choix : je crois qu'il seroit très-dangereux d'adopter la proposition qui vous est faite, & je demande l'ordre du jour. — Le conseil passe à l'ordre du jour.

Quelques orateurs sont entendus pour & contre le projet relatif aux places vacantes au tribunal de cassation, & la suite de la discussion est ajournée à demain.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen REGNIER.

Séance du 15 prairial.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les théâtres.

Decamberousse & Jourdain attaquent la résolution, parce qu'elle accorde au directoire un droit trop vague & trop indéterminé de surveillance sur les théâtres. Ils craignent que cette surveillance ne soit un despotisme, ou décourageante pour les entrepreneurs & les acteurs, qui craignent les uns de perdre les avances qu'ils auroient faites, les autres les travaux & les efforts auxquels ils se seroient livrés ; ils craignent enfin que cette surveillance ne nuise au progrès de l'art. Ils blament aussi qu'on n'ait fixé aucun principe pour la distribution des encouragemens. Decamberousse pense que c'est moins dans l'argent que dans la gloire qu'on devoit faire consister ces encouragemens. Ce ne fût point l'or de Louis XIV qui excita le génie de Corneille, de Racine & de Molière ; ce fût le désir de l'immortaliser. Decamberousse & Jourdain votent contre la résolution.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Bourse du 15 prairial.

Amsterdam 58 $\frac{1}{2}$, 59 $\frac{1}{2}$.	Montpellier 1 p. $\frac{2}{3}$ b. 15 j.
Idem 55 $\frac{1}{4}$, 56.	Rente provis 17 f. 13 c.
Hambourg 191 $\frac{1}{2}$, 189 $\frac{1}{2}$.	Tiers cons 14 fr. 88 c.
Madrid 12 f. 25 c.	Bon 2/3 1 f. 92 c.
Mad. effect 15 f. 6 c.	Bon $\frac{1}{2}$ 1 f. 89 c.
Cadix 12 f. 25 c.	Bon $\frac{1}{4}$ 53 f. per.
Cad. effect 15 f. 12 c.	Or fin 106 f. 25 c.
Gènes 96 $\frac{1}{2}$, 95 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$.	Lingot d'arg 50 f. 50 c.
Livour . 104 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$, 103 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$.	Portugaise 97 f.
Geneve 2 p. arg. cour.	Piastre 5 f. 38 c.
Bâle $\frac{1}{2}$ per., 1 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$ per.	Quadruple 81 f. 25 c.
Lyon pair 15 j.	Ducat d'Hol 11 f. 65 c.
Marseille 1 p. $\frac{2}{3}$ b. 15 j.	Guinée 26 f.
Bordeaux pair 15 j.	Souverain . 34 f. 75 c. à 35 f.
Esprit $\frac{3}{4}$, 450 à 455 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 330 à 400 f.	
— Huile d'olive, 1 f. 15 à 15 c. — Café Martin,	
— Café St-Domingue, 2 f. 80 à 83 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 43 à 55 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 45 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 9 à 10 c. — Coton du Levant, 2 f. 10 à 50 c. — Coton des isles, 3 f à 4 f. 10 c. — Sel, 5 f.	

ENTRETIENS d'un pere avec ses enfans sur l'histoire naturelle, par J. J. Dubroca, ancien professeur, 5 vol in-12 orn's de douze planches où sont renfermés quatre cents sujets d'histoire naturelle, parfaitement gravés. Prix, 12 francs pour Paris, & 15 pour les départemens, franc de port. A Paris, chez Desessarts, libraire, rue du Théâtre-Français, au coin de la place.

A. FRANÇOIS.